

## PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

### INTITULE DE L'OPERATION :

**Rénovation thermique de la salle de boxe Aurégan avec remplacement des menuiseries**

Le montant des travaux est estimé à 60 000 € HT soit 72 000 € TTC.

NATURE DE LA DEPENSE	Montant HT	Montant TTC
Rénovation thermique de la salle de boxe Aurégan avec le changement de 21 menuiseries	60 000	72 000
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION</b>	<b>60 000</b>	<b>72 000</b>
Ville de Morlaix	40 000	52 000
Etat – DETR 2023	20 000	20 000
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION</b>	<b>60 000</b>	<b>72 000</b>

A Morlaix, le 14 avril 2023



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*